

AVENANT N°2 applicable au 24 août 2026
du REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE

Changement de direction

A compter du 24 août 2026, Mme Ioana GREVE sera la directrice de la crèche des Lutins située sur la commune de St Donat sur l'Herbasse

A compter du 24 août 2026, Mme Audrey MURAT sera la directrice de la micro-crèche La Farandole située sur la commune de Beaumont Monteux

A compter du 24 août 2026, Mme Elodie ROTHE sera la directrice de la micro-crèche Perle de Lune située sur la commune de St Barthelemy le Plain

Evolution des modalités de paiement proposées aux familles :

Une nouvelle modalité de paiement, par E CESU sera proposée à compter du 1^{er} septembre 2026

Les familles peuvent également régler en numéraires, en CESU papiers et par prélèvement.

Les factures seront toujours émises entre le 1^{er} et le 10 du mois n+1 pour le mois n, les familles devront régler avant le 15 du mois.

A compter du 1^{er} décembre 2026, plus aucun paiement par chèque ne pourra être accepté.

Fait à Mauves, le 23 juillet 2026.

Mme Delphine COMTE,
Présidente ARCHE AGGLO

